



PREFECTURE DU MORBIHAN

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS



N° 2010 – 32



DECEMBRE 2010

Recueil Spécial des Actes Administratifs n° 2010-32 de Décembre 2010

Suppléance de la Fonction de Préfet

Sommaire

1 Préfecture	2
1.1 Direction du cabinet et de la sécurité.....	2
10-12-21-002-Arrêté portant désignation du sous-préfet assurant la suppléance de la fonction de préfet du Morbihan	2

1 Préfecture

1.1 Direction du cabinet et de la sécurité

10-12-21-002-Arrêté portant désignation du sous-préfet assurant la suppléance de la fonction de préfet du Morbihan

Le préfet du Morbihan,
chevalier de la Légion d'honneur
chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 mai 2008 nommant Mme Corinne Chauvin, sous-préfète de PONTIVY ;

Vu le décret du 4 février 2009 nommant M. Denis Labbé, sous-préfet de LORIENT ;

Vu le décret du 11 juin 2009 nommant M. François Philizot, préfet du Morbihan ;

Vu le décret du 4 mars 2010 nommant Mme Hélène Rouland-Boyer, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Morbihan ;

Vu le décret du 7 mai 2010 nommant M. Stéphane Daguin, secrétaire général de la préfecture du Morbihan ;

Vu la circulaire du 10 juin 2004 du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales relative à la suppléance et l'intérim des fonctions préfectorales ;

Sur la proposition de Mme la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er} : La suppléance de la fonction de préfet est assurée par M. Denis Labbé, sous-préfet de LORIENT, les 23 et 24 décembre 2010.

Article 2 : La sous-préfète, directrice de cabinet, le sous-préfet de LORIENT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

VANNES, le 21 décembre 2010

François Philizot

Le texte intégral du(des) arrêté(s) ci-dessus inséré(s) peut être consulté auprès de : Préfecture-Direction du cabinet et de la sécurité

Textes certifiés conformes aux originaux

**Imprimé à la Préfecture du Morbihan
Date de publication le 24/12/2010**